

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

SECTION 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Article 1.1.1 Interventions assujetties

Le tableau suivant présente quelles sont les interventions assujetties au présent règlement selon le secteur ou le type de projet visé :

INTERVENTIONS	SECTEURS P.I.I.A.* ET PROJETS VISÉS						
	Projet de développement	Projet commercial	Terrasse commerciale	Secteur Centre-ville	Secteur Yamaska	Secteurs Normandie et Magenta	Projets de rénovation subventionnés
Plan projet de lotissement	√ ¹						
Plan projet d'implantation	√	√	√	√	√	√	
Construction ou agrandissement d'un bâtiment principal	√	√		√	√	√	√
Modification extérieure d'un bâtiment principal	√	√		√	√	√	√
Démolition totale ou partielle d'un bâtiment principal	√	√		√	√	√	√
Aménagement d'un espace de stationnement	√	√					
Aménagement des espaces extérieurs	√	√	√				
Construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire	√	√		√ ²	√ ²	√ ²	
Modification extérieure d'un bâtiment accessoire	√	√		√ ²	√ ²	√ ²	
Démolition totale ou partielle d'un bâtiment accessoire	√	√		√ ²	√ ²	√ ²	
Installation, modification ou remplacement d'une enseigne commerciale		√	√				
Installation, modification ou remplacement d'une terrasse commerciale			√				

* Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

¹ Ne vise que les plans projets de lotissement relatifs aux projets de développement comprenant un ensemble de trois lots contigus et plus (Que des rues y soient prévues ou non).

² Ne s'applique que dans les cas où le bâtiment accessoire est visible depuis la voie publique (En cour avant secondaire ou en cours latérales).

Article 1.1.2 Renvoi

Tous les renvois à un autre règlement s'appliquent aussi à toute modification postérieure de celui-ci.

SECTION 2 **DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

Article 1.2.1 **Interprétation des dispositions**

Le présent règlement doit être interprété selon les principes de la *Loi d'interprétation*.

Article 1.2.2 **Terminologie**

Les définitions contenues au *Règlement de zonage* de la Ville de Farnham s'appliquent au présent règlement, en les adaptant.